

#### Département de Seine-et-Marne

<u>Canton de Nangis</u> COMMUNE DE NANGIS

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2016

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2016/JUIN/083	
<u>Date du conseil municipal</u> 13/06/2016	OBJET:
Date de la convocation 06/06/2016	REVISION DU P.L.U. – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.)
Date de l'affichage 06/06/2016	

L'an deux mille seize, le treize juin à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 6 juin 2016.

## Etaient présents:

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Michel VEUX, Karine JARRY, Jacob NALOUHOUNA, BENSALEM, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Danielle BOUDET, Medhi Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIER, GUILLOU, Monique DEVILAINE, Pierre Pascal D'HOKER, Rachida MOUALI.

### Etaient absents représentés:

- Stéphanie CHARRET, représentée par Clotilde LAGOUTTE
- Alain VELLER, représenté par André PALANCADE
- Didier MOREAU, représenté par Anne-Marie OLAS
- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Michel BILLOUT,

Monsieur André PALANCADE est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L. 153-12,

VU la délibération du conseil municipal n°2015/DEC/177 en date du 14 décembre 2015 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme,

CONSIDERANT l'énoncé des orientations proposées pour le futur Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

## **ARTICLE Unique:**

PREND acte de la tenue ce jour, au sein du conseil municipal, du débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du projet de P.L.U. ainsi que le prévoit l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 14 juin 2016



## ANNEXE Débat issu du compte-rendu du conseil municipal

« A la suite de cet énoncé, Monsieur le maire ouvre le débat et sollicite la participation des conseillers municipaux. »

**Monsieur BILLOUT** remercie tout d'abord la présence du directeur de l'aménagement et de l'urbanisme de Nangis et l'Architecte-Conseil de la commune pour présenter une synthèse actualisée du diagnostic territorial afin de rappeler les enjeux de la révision du P.L.U. et surtout de l'intérêt de débattre sur le P.A.D.D.

Le diagnostic territorial synthétique et actualisé est téléchargeable sur le site internet de la commune et consultable au service « urbanisme » de Nangis pendant les heures d'ouverture.

Monsieur GUILLOU fait remarquer que le diagnostic territorial est très bien fait mais il est très difficile de prévoir l'évolution démographique jusqu'en 2030. Il semble toutefois que ce diagnostic ne prend pas en compte dans l'évolution prévisionnelle les structures nécessaires à Nangis. Nous aurons besoin d'une nouvelle école, mais avons-nous bien pris en compte les établissements scolaires des communes voisines? Les individus ont tendance à s'éloigner vers les communes rurales, car l'installation et le coût de la vie y est moins cher, ce qui va développer les villages par la dotation d'équipements publics.

**Monsieur SAUSSIER** a noté, parmi les chiffres de cet exposé très complet, que la population nangissienne sera de 11 000 habitants à l'horizon 2030. Il s'interroge sur la capacité d'épuration actuelle des eaux usées.

Monsieur BILLOUT indique que nos systèmes d'épuration ont une capacité de 15 000 Équivalents-Habitants (12 000 EH pour la population et 3000 EH pour les entreprises).

Monsieur SAUSSIER n'a pas constaté, dans la présentation, un état des transports et la possible liaison avec le futur Pôle gare. L'ex RN19 (aujourd'hui la D619) est une vraie coupure de la commune et pourtant, il n'a vu aucun projet d'aménagement de cet axe en artère urbaine. Des aménagements sont néanmoins possibles avec le carrefour de la gare, le carrefour de la zone industrielle, ...

Il évoque également les problèmes d'écoulement des eaux, de par la canalisation des ruisseaux et de l'imperméabilisation des sols, pouvant tout deux provoquer des inondations. Le drainage étant très important pour les ruisseaux, peut-être faut-il prévoir dans le P.L.U. la création de bassins de rétention d'eau pour stocker les apports de ces surfaces drainées.

Madame LAGOUTTE expose son point de vue sur le rôle de la commune de Nangis en tant que ville centre du périmètre actuel car depuis 2006, Nangis est considéré comme une ville « moteur », solidaire et en quelque sorte « pilote » de l'intercommunalité. Elle est force de propositions et d'initiatives en faisant profiter aux communes voisines de ses retours d'expériences sur les projets. Il est prévu de conserver dans nos orientations, le rôle de « ville moteur » mais en tenant compte bien évidemment de l'évolution du territoire car nous accueillerons très bientôt deux autres « villes centres » que sont Verneuil l'Étang et Mormant. Il faudra apprendre à travailler ensemble en bonne coopération et concertation sur des sujets tel que les transports et la problématique des pôles gare (car la ligne SNCF traverse nos 3 communes) ou du développement économique. Ces trois villes pilotes devront être en cohérence et pas en concurrence, pour entraîner l'ensemble du territoire.

Madame GALLOCHER remarque que le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) a instauré deux « pastilles » pour orienter le développement urbain, correspondant à deux zones potentielles de 25 hectares chacune. Or, le projet de la Z.A.C. de la Grande Plaine ne fait que 35 hectares, elle s'interroge donc sur ce qu'adviendront les 15 hectares potentiels restants d'urbanisation.

Monsieur MURAT souhaite revenir sur les interrogations de monsieur SAUSSIER et en premier lieu sur les circulations « douces » (pistes cyclables, voies piétonnières, ...) qui n'ont pas été évoquées. En 2001/2002, Nangis fut la première commune de Seine-et-Marne à passer une convention avec le Conseil régional pour la mise en place de circulations « douces » et salue le travail qui a été réalisé par la compagnie artistique KMK pour sa « Promenade du futur » qui conseil régional pour la salue le travail qui a été réalisé par la compagnie artistique KMK pour sa « Promenade du futur » qui conseil régional pour la salue le travail qui a été réalisé par la compagnie artistique KMK pour sa « Promenade du futur » qui conseil régional pour la salue le travail qui a été réalisé par la compagnie artistique KMK pour sa « Promenade du futur » qui conseil régional production de la compagnie artistique KMK pour sa « Promenade du futur » qui conseil régional production de la compagnie artistique KMK pour sa « Promenade du futur » qui conseil régional production de la compagnie de la compagnie artistique KMK pour sa « Promenade du futur » qui conseil régional production de la compagnie artistique KMK pour sa « Promenade du futur » qui conseil région de la compagnie de la com

promenades mettant en valeur ces itinéraires. Il convient de préserver ces chemins de circulation et bien entendu, d'équilibrer les modes de déplacement.

En second lieu, il se souvient qu'à son arrivé sur la commune de Nangis, il y a 50 ans, il existait de nombreuses mares dans les terres agricoles et tous les drains se jetaient dans ces mares. Depuis, les mares ont été comblées et les drains rejetés dans les fossés. Est-il judicieux de revenir en arrière ? Il faudra en discuter avec les propriétaires de ces terres, les agriculteurs.

**Madame MOUALI** a des interrogations sur l'évolution démographique car nous aurions des soucis d'accueil des enfants dans les établissements scolaires dès 2020. Elle s'interroge sur les projets prévus et au vu de l'importance de la ville de Nangis, sur les besoins de mettre en place une crèche collective.

**Monsieur SAUSSIER** revient sur l'intervention de monsieur MURAT et sur l'évidence qu'on ne pourra pas revenir à la situation qu'on a connue il y a 50 ans. Mais il serait bon de définir à certains endroits des zones qui pourraient recueillir les eaux de drainage, mettre en place des bassins de rétention ...

**Monsieur VEUX** informe que le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) évoque les besoins de mares pour avoir certains points de défense incendie. Il serait judicieux de prendre en compte cette remarque et de se rapprocher des propriétaires des sites concernés.

**Monsieur GUILLOU** a entendu parler d'une possible re-sectorisation des collèges de Seine-et-Marne ayant pour conséquence une réaffectation d'une partie des collégiens de Nangis au collège de Châtelet-en-Brie. Il s'interroge sur la conséquence pour le devenir de la commune ?

Madame OLAS repart sur la préoccupation de madame MOUALI car ça concerne son secteur de délégation. Nous connaissons une nette augmentation de la démographie scolaire. Depuis 2013, nous avons créé 5 classes supplémentaires et les effectifs ne cessent d'augmenter. L'école Noas pose actuellement problème car nous n'avons pas de possibilité d'extension (bâtiment ancien, pas aux normes en terme d'accessibilité, ...). Le service Éducation a donc travaillé auprès des familles pour effectuer une répartition sur les autres établissements. Sur l'école du Château, nous avons encore de la réserve foncière; sur l'école des Rossignots, nous envisageons la création d'une restauration scolaire et quelques salles de classe supplémentaires sous réserve d'avoir les financements nécessaires. La question budgétaire se pose, que ce soit en investissement ou en fonctionnement (car la création de classe implique aussi son équipement tel que le mobilier, le matériel informatique, etc ... et la consommation de fluide, l'ajout de personnel, etc ...).

**Monsieur GODART** fait trois remarques. La première est sur le Pôle gare car l'étude qui a été réalisée a bien pris en compte les problèmes des Nangissiens et de la Communauté de communes. Il ne faut pas oublier que le transport urbain se développe également à l'extérieur de Nangis. Il serait opportun que la Communauté de communes prenne complètement la compétence « transport » et s'investisse à la hauteur de cette compétence pour le financement du Pôle gare.

La deuxième porte sur la requalification des entrées de ville et du débat qu'il faut avoir sur la circulation et le stationnement des voitures à Nangis. C'est une question délicate qui porte sur le fait de favoriser la circulation entrante ou sortante du centre-ville. Car si nous décidons de faire dévier les véhicules hors de Nangis, le commerce de centre-ville serait impacté mais si nous favorisons l'accès des véhicules nous risquons d'avoir une saturation. Il convient de chercher le juste équilibre.

La troisième concerne cette fois-ci les écoles car si nous avons les moyens techniques pour construire une école ou agrandir les classes, il ne faut pas non plus oublier le secteur Nord-Ouest de la ville (secteur de la rue des Tanneries), qui pourrait accueillir un groupe scolaire.

A ce stade du débat, Monsieur BILLOUT constate que les débats sont liés à l'évolution démographique de la population. Mais les chiffres communiqués ne sont que des projections et notre Architecte-conseil n'est pas démographe. Il a travaillé avec les éléments qu'il avait à disposition et c'est la raison pour laquelle nous avons budgété une étude sur l'évolution démographique des effectifs scolaires pour y intégrer des paramètres précis. Il est clair que la population scolaire a connu un accroissement important, surtout ces dernières années où il nous faut vérifier la cause. En effet, l'augmentation des effectifs scolaires dans de properties de le properties de la consecució de le properties de la consecució de l'évolution des effectifs scolaires dans de la consecució de la conse

le même phénomène que dans le milieu des primo-accédants : au moment de la création de la Z.A.C. des Roches, l'école du Château voyait sa capacité totalement remplie.

Maintenant que les populations ne sont plus les mêmes, les familles ayant déménagé et les enfants ayant grandi, la Z.A.C. des Roches n'y pourvoit qu'à 20 % de sa capacité. Il est donc nécessaire de vérifier l'impact des futures constructions, au regard de la typologie des logements qui seront réalisés pour s'adapter aux besoins des administrés. Comme l'a fait apparaître le diagnostic territorial, la commune connaît un déficit sur les petits logements pour accueillir de jeunes couples. Il est donc vain de dire que 600 logements vont produire tel ratio d'enfants par logement tant qu'on n'a pas d'étude plus précise sur la question.

Ce qui est certain, c'est que si la commune atteint 11 000 habitants d'ici 2030, nous ne pourrons pas répondre aux besoins sans les équipements publics nécessaires. Nous pouvons aisément se projeter pour les écoles du Château et du Rossignots puisque nous avons des possibilités d'extension (et dans cette dernière, l'ajout d'une restauration et de salles de classe). Sur l'école Noas, nous aurions peutêtre une opportunité de récupérer le bâtiment qui accueille actuellement les adultes handicapés car l'association qui les prend en charge veut regrouper ses activités au même endroit au foyer St Antoine. Si cette opportunité se réalise, alors nous pourrons réfléchir à la façon dont nous pourrons aménager de nouvelles salles de classe. Tous ces aménagements devront être lancés en tenant compte de l'étude sur l'évolution démographique des effectifs scolaires jusqu'en 2030 au risque de ne pas anticiper suffisamment les besoins ou au contraire, de les surévaluer.

En ce qui concerne la situation du collège René Barthélémy évoqué par monsieur GUILLOU, Monsieur BILLOUT informe que le Conseil départemental de Seine-et-Marne considère que ses effectifs à l'horizon 2020 se porteraient à 1000 élèves (contre 750 aujourd'hui). Plutôt que d'envisager un deuxième collège sur Nangis, le département prévoit la création d'un collège sur la commune de Jouy-le-Châtel. Outre son positionnement géographique, il est important de s'interroger sur l'importance d'implanter un collège dans un environnement qui dispose des équipements nécessaires à l'épanouissement sportif et culturel des collégiens (ce qui n'est pas forcément le cas à Jouy-le-Châtel). Malheureusement, on préfère recourir à des désectorisations successives (la première sur Provins, la seconde sur Rozay-en-Brie) et les effectifs des collèges ne cessent d'augmenter. Le troisième projet de sectorisation imposera aux collégiens 30 minutes de bus par trajet au détriment de leur réussite scolaire (temps, fatigue, ...). Malgré la réunion de concertation organisée par le Conseil départemental, son vice-président monsieur Olivier LAVENKA a arrêté son choix en évitant toute discussion. Pourtant, cette décision n'est pas sans incidence sur le cursus scolaire des adolescents car les élèves d'un collège sont généralement scolarisés dans le lycée du même secteur. Par exemple, les enfants de la commune de Fontenailles vont devoir aller au collège de la commune de Châtelet-en-Brie pour au final être scolarisé au lycée de Melun. Nous ne sommes pas forcément attachés à ce que la construction du futur collège se fasse à Nangis car nous aurions à engager des frais supplémentaires. Pour autant, Nangis reste une ville « centre » desservie par des transports en commun et disposant des équipements nécessaires à son installation. Il faut avant tout penser à l'intérêt des enfants et respecter leur rythme scolaire,

Pour le lycée Henri Becquerel, un permis de construire a été accordé au Conseil régional pour procéder à son extension, par des structures démontables. Il s'agit d'un lycée qui a été initialement mal conçu car d'une capacité de 400 élèves alors qu'il y en avait 600 au moment de sa construction. Aujourd'hui nous avoisinons les 800 élèves. Quatre classes démontables ont déjà été réalisées par le Conseil régional pour un coût total de 500 000 € sans pour autant prévoir les équipements annexes (toilettes, salle polyvalente, ...). L'ancienne majorité régionale avait lancé le projet d'une extension « en dur » du lycée mais nous ne savons pas s'il est toujours d'actualité.

Monsieur BILLOUT fait part de ses craintes sur l'avenir du Centre de Formation d'Apprentis (C.F.A.) car comme les entreprises recrutent de moins en moins d'apprentis, la taxe d'apprentissage des entreprises diminuent, réduisant de fait les ressources de la structure et donc du nombre des enseignants et par conséquent du nombre d'élèves. Il s'agit pourtant d'une structure essentielle disposant de son propre internat. Pour en avoir discuté avec le proviseur du lycée, l'internat peut être une solution pour des lycéens où les transports sont très mal desservis chez eux. De fait, nous pourrions envisager des partenariats entre les deux établissements pour faire profiter l'internat du C.F.A. à des lycéens.

Accusé de réception en préfecture 077-217703271-20160614-2016-JUIN-083-DF

Il revient brièvement sur la problématique du maillage routier, du sens de circulation, du stationnement et des circulations « douces » afin d'améliorer la qualité de vie des administrés. Ce ne sont pas des choses qui vont figurer dans le règlement du P.L.U., mais il faudra prendre en compte toutes ces données. De même, il faut bien distinguer de ce qui relève de la responsabilité de la puissance publique et de ce qui relève de la responsabilité privée, car bien souvent la première vient corriger les erreurs de la seconde. A titre d'exemple, la pollution des terres agricoles par l'utilisation massive des pesticides a nécessité la mise en place d'une usine de traitement de l'eau pour y retirer toutes les impuretés.

Monsieur GABARROU pense qu'avec Nangisactipôle, le trafic routier va devenir plus dense, notamment par la circulation des poids lourds sur la RD619. Il s'inquiète à ce que ces derniers respectent bien la limitation de vitesse de circulation en traversant a ville. Il propose, pour y remédier, une déviation nord reliant l'axe Mormant / Provins en passant par la Psauve. Ainsi, le trafic de poids lourds serait moins accidentogène et éviterait de couper la commune en deux du fait de la circulation abondante.

Pour essayer de répondre à madame GALLOCHER, il imagine d'utiliser les 15 hectares qui ne seront pas utilisés par la Z.A.C. de la Grande Plaine, et permis par le SDRIF, pour développer l'habitat au nord de la ville en implantant une école pour les quartiers au nord de la voie ferrée et du centreville.

Enfin, sur la problématique de l'écoulement des eaux, il explique que les rus sont canalisés. Il existe d'ailleurs une obligation pour les agriculteurs de laisser en jachère 5 mètres de chaque côté des rus et qu'ils n'ont plus le droit de les nettoyer, ce qui ralentit énormément l'écoulement des eaux et peut créer des inondations.

Monsieur CIPRES ajoute que les agriculteurs sont obligés de planter des arbres de chaque côté des rus. De plus, il dit qu'il ne faut pas oublier la notion d'accessibilité en terme de logements, de circulation, d'environnement (par le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics) et qu'il conviendra de dialoguer avec les bailleurs sociaux, les associations et surtout les personnes handicapées.

Madame JEROME prend la parole et axe son propos autour du logement social. Ce dispositif comporte de nombreux préjugés sur l'arrivé de population dite « à risque » (locataires pauvres, étrangers, voyous ou cas sociaux). La commune de Nangis bénéficie aujourd'hui de 1 284 logements dits sociaux, ce qui représente un pourcentage de 34 à 35 % du parc de logements. Nous sommes donc au-dessus des exigences légales de 30 % et nous en sommes fiers. Elle est donc très optimiste sur la réalisation des objectifs que nous pouvons atteindre en 2030.

Mais la commune n'est pas seule et avec l'extension du périmètre de la communauté de communes, nous allons passer de statut de « ville centre » à « ville partenaire » et il faudra travailler avec les petites communes voisines pour leur permettre d'atteindre le seuil de 10 % imposé par la loi. C'est un geste de solidarité intercommunale mais il ne faut pas oublier qu'avec la crise économique, les demandeurs de logements sociaux ne vont cesser d'augmenter. Elle évoque également la zone d'activité de Nangisactipôle qui va générer de nouveaux besoins.

Nous connaissons actuellement 199 demandeurs de logements (41 dans la catégorie T1/T2, 63 dans la catégorie T3, 38 dans la catégorie T4, 24 dans la catégorie T5 et 33 pour les pavillons) et nous en avons relogés 36 sur le contingent communal, depuis le 1er janvier 2016. La création de Nangisactipôle permettra non seulement de créer des emplois mais aussi d'apporter de nouveaux services et d'attirer des populations diverses avec des familles de toute sorte. En effet, les demandes de logements sont très cloisonnées par l'Etat qui pense qu'on peut répondre à la crise de logement en accordant un type de logement selon la composition familiale (F1 / F2 pour 1 à 2 personnes, F3 pour les couples avec enfant, F4 pour les couples avec 2 enfants, etc...). De même, le système n'incite pas les familles avec des revenus corrects d'accéder, à cause des surloyers, à des logements sociaux alors que ce serait un bienfait pour la mixité sociale. Et pourtant, on ne cesse de refuser des logements pour les familles à faibles ressources, qui n'ont pas d'autre choix que de se tourner vers les « marchands de sommeil » (les loyers représentant 27 % des dépenses du foyers et loguements des

situations d'impayés de loyers).

En réalité il faut tout simplement plus de logements. C'est la clé de l'économie locale et nationale et c'est ce qui permettra par ailleurs, de lutter contre l'habitat indigne. Elle termine son intervention en remerciant l'Architecte-conseil pour le diagnostic qui a été réalisé, et fait remarquer que les prévisions sont conformes à ce qui a été promis dans le programme électoral pour lesquels l'équipe municipale a été élue, à savoir préserver la diversité et la cohésion sociale et garantir les équilibres générationnels.

Pour **Madame JARRY**, le processus de révision du P.L.U. doit être une réflexion d'ensemble et c'est pourquoi les mécanismes de participations citoyennes pour jouer le rôle d'indicateurs dans nos orientations (Conseil associatif, Conseil des sages, rencontre du voisinage, ...) sont mises en œuvre. Il s'agit d'un véritable enrichissement et il y a beaucoup à gagner à faire en sorte que tout ce mouvement citoyen soit un atout et que la démocratie participative guide la façon dont doivent se construire les projets de la ville. Nous avons déjà pu en faire l'expérience avec la Z.A.C. de la Grande Plaine et le dossier du pôle gare où la démocratie participative a joué un rôle primordial.

Madame LAGOUTTE adhère tout particulièrement à l'intervention de madame JEROME sur la question du logement et des conséquences qu'il pourrait y avoir sur le plan intercommunal. Elle est fière de la politique qui a été menée jusqu'à maintenant et souhaite qu'il y ait une vision intercommunale des projets. La question du logement social est épineuse pour les communes rurales et il est important de les aider car il y a une véritable volonté à répondre à la demande. Ce fut le cas par exemple pour la commune de Châteaubleau où trois logements sociaux ont été réalisés récemment.

En restant sur la thématique de l'immobilier, elle se questionne sur les nouvelles destinations des corps de ferme. Certains d'entre eux ont une architecture remarquable et nous devons trouver des solutions pour aider à les requalifier, quitte à ce qu'ils servent à de nouvelles activités telles que les gîtes (car l'activité agricole n'est plus forcément suffisante pour permettre aux agriculteurs de vivre).

Monsieur BILLOUT dit que la municipalité va travailler sur cette question pour redéfinir les activités annexes des zones agricoles afin d'assurer la préservation des corps de ferme. Mais il faudra être vigilant sur les conditions de desserte de la circulation routière car l'Agence Routière Territoriale n'hésite pas à exiger des aménagements de sécurité (voies tourne-à-gauche), alors que le plus souvent il n'y a que des tracteurs qui circulent et que la circulation induite ne le justifie pas.

**Monsieur SAUSIER** indique que la création d'une voie tourne-à-gauche se justifie lorsqu'il y a un trafic supérieur à 400 véhicules / jour.

Monsieur BILLOUT répond que pour quatre logements, cela a été refusé.

**Monsieur SAUSIER** veut juste rebondir sur l'intervention de madame JEROME en disant que nous sommes tous d'accord sur la nécessité à créer des logements mais pour le bien-être des administrés et pour un assurer un bon équilibre de vie, il ne faut pas négliger les transports, les emplois, les services et les équipements publics afin d'avoir justement cette mixité sociale.

Monsieur BILLOUT rappelle le débat en rappelant les engagements politiques des élus et en indiquant l'avancement des projets en cours que ce soit en matière de logements dans le cadre du partenariat avec l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France pour de nouvelles constructions, en matière d'emploi avec l'arrivée imminente de Nangisactipôle ou en matière de transport, que ce soit le Pôle gare, l'électrification de la ligne P en 2021 et la participation de la communauté de communes et du département.

Il donne la parole à monsieur l'Architecte conseil avant de conclure le débat.

Monsieur l'Architecte conseil, Serge GOUTMANN, fait part de son sentiment sur ce débat. Sa présentation n'a pas pour but d'apporter des réponses mais à susciter des interrogations et il se réjouit de la teneur des débats qui ont eu lieu : des interventions constructives de réception en préfecture réjouit de la teneur des débats qui ont eu lieu : des interventions constructions construction collective et la démarche de révision de la lélétransmission : 21/06/2016

On voit clairement que l'expérience et le vécu parle d'eux même. Il a retenu un point commun à toutes ces interventions, c'est la question de l'évolution démographique de la population Nangissienne et de la préoccupation à subvenir aux besoins en matière d'équipement public. Sur ce point, il invite les élus à ne pas voir en la commune qu'une « machine » qui doit fonctionner comme on l'attend, avec des données chiffrées dans un temps bien défini. Le développement d'une ville se présente aussi comme un livre qui a une histoire et qui raconte une histoire. Les membres de cette assemblée sont les transcripteurs de ce qui va être réalisé. Bien évidemment, il faut prendre des décisions responsables, mais il faut aussi tenir compte des choses de la vie et de la mémoire, autrement dit ne pas avoir une vision trop technique des choses.

Madame JARRY résume son propos en disant que l'écriture de cette histoire appartient à la fois aux élus, aux techniciens mais surtout aux habitants de Nangis pour autant qu'ils en prennent conscience et qu'ils apportent leurs contributions.

« Les membres du conseil municipal n'ayant plus d'interventions à faire, Monsieur le Maire conclut les débats. »

